

6^{ème} Rallye Historique de Régularité « VERCORS CLASSIC »

4 & 5 avril 2009

REGLEMENT PARTICULIER

SOMMAIRE		Page
	PROGRAMME	4
Article 1P.	ORGANISATION	4
1.1.	DEFINITION	5
1.2.	OFFICIELS DE L'EPREUVE	
1.3.	VERIFICATIONS	5
Article 3P.	CONCURRENTS ET PILOTES	5
3.1.	DEMANDES D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS	5
Article 4P.	VOITURES ET EQUIPEMENTS	6
4.1.	VOITURES AUTORISEES	6
Article 5P.	PUBLICITE	6
Article 6P.	SITES ET INFRASTRUCTURES	7
6.1.	DESCRIPTION	7
Article 7P.	DEROULEMENT DU RALLYE	7
7.1.	DEPART	7
7.6.	RAPPEL DES PENALITES	7
Article 9	CLASSEMENT	7
Article 10	COUPES	7

Podium 2008

1	Jean-Marie et Claudette MANSIER	Porsche 911SC
2	Roland et Dany BARRE	Porsche 911
3	Ludovic BINCAZ et Sophie BOURGNE	Morris Coopers

Palmarès

2007	Jean louis CANEL et Sébastien CHOL	Fiat 127 70HP A2
2006	Daniel COLLET et Muriel GODMER	BMW 202TII
2005	Jean louis CANEL et Sébastien CHOL	Fiat 127 70HP A2
2004	Claude et Joëlle PERRIER	Porsche Carrera 911 SC

Nous remercions cordialement le Conseil Général de la Drôme, les Villes de Valence, de Bourg-lès-Valence, ainsi que les maires des communes traversées en liaison et toutes les personnes qui ont œuvré à la préparation de ce rallye et nous les associons très sportivement à la réussite de cette manifestation.



6^{ème} Rallye de Régularité Historique « VERCORS CLASSIC »

PROGRAMME

Lundi 5 février Parution du règlement et ouverture des engagements

Lundi 30 mars Clôture des engagements

Jeudi 2 avril Publication de la liste des engagés

Samedi 4 avril

7 H 30 à 10 H 30 **Vérifications des documents**, à VALENCE

7 H 45 à 10 H 45 **Vérifications des voitures**, et entrée au Parc Fermé de Départ

11 H 00 **1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs**, à VALENCE

11 H 30 **Publication de la liste des équipages admis au départ**,

13 H 15 **Briefing des équipages, présence obligatoire**

13 H 30 **Départ 1^{ère} Etape** de Valence, pour 261,80 kms, dont 125,90 kms en 6 Tests de régularité.

14 H 23 TR 1 -

15 H 16 TR 2 -

16 H 09 TR 3 -

17 H 12 TR 4 -

18 H 32 **Entrée Parc de regroupement**, Repas du Vercors

20 H 10 **Sortie Parc de regroupement**

20 H 33 TR 5 -

21 H 36 TR 6 -

22 H 36 **Arrivée de la 1^{ère} Etape, Entrée Parc fermé**, à VALENCE

22 H 30 **2^{ème} réunion du Collège des Commissaires Sportifs**, à VALENCE

Publication du classement partiel officieux et des heures de départ de la 2^{ème} Etape

30 minutes après l'arrivée du dernier Concurrent.

Jusqu'à 23 H 30 **Ouverture du Parc**

Dimanche 5 avril

7 H 30 **Départ 2^{ème} Etape** de VALENCE, pour 151,00 kms, dont 45,40 kms en 3 Tests de régularité.

8 H 13 TR 7 -

9 H 01 TR 8 -

10 H 04 TR 9 -

11 H 24 **Arrivée de la 2^{ème} Etape, Fin du Rallye**,

Epreuve de maniabilité

Entrée Parc fermé, à BOURG LES VALENCE

12 H 30 **3^{ème} réunion du Collège des Commissaires Sportifs**,

Publication du classement final provisoire. 30 minutes après l'arrivée du dernier Concurrent.

13 H 00 **Déjeuner de clôture du rallye, Remise des Prix**

15 H 00 **Ouverture du Parc**

Les horaires et le parcours ne sont pas contractuels et peuvent être sujets à d'éventuelles modifications dictées par l'actualité, les événements climatiques ou les mises en chantiers routiers indépendants de l'organisation.

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Parcs Fermés : à Valence et Bourg lès Valence

Article 1P. ORGANISATION

1.1. DEFINITION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA DROME, organise les 4 et 5 avril 2009, un Rallye de Régularité Historique dénommé :

6^{ème} Rallye de Régularité Historique « VERCORS CLASSIC »

en qualité d'organisateur administratif et technique.

Ce rallye sera disputé conformément au code Sportif International, au règlement standard FFSA des rallyes de Régularité, au présent règlement et à ses additifs éventuels, au code de la route.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le N° XX du XX février 2009 et enregistré par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° XX du XX février 2009

SECRETARIAT DU RALLYE (jusqu'au 3 avril 2009)

ASA DROME 5, rue des Repenties - 26000 VALENCE - Tél : 04 75 41 05 05 – 06 87 12 03 94 - Fax : 04 75 81 25 73
Site : www.asadrome.com - E-mail : info@asadrome.com -

PERMANENCE DU RALLYE PENDANT L'EPREUVE : **Tél : 06 87 12 03 94**

INFORMATIONS UTILES

⇒ **ACCUEIL des OFFICIELS et de la PRESSE**, à VALENCE

⇒ **ACCUEIL des Commissaires**, à VALENCE

Comité d'Organisation

Le Président Jean-Pierre LABAUNE

Le Comité Directeur : Aurélien BAUDY, Jacques BONNEMAYRE, Bryan BOUFFIER, Jean-Paul CAILLE, Michel CHAMPELOVIER, Gérard CHARTOGNE, Maurice CLAVEL, Christophe CLERMONT, Marcel DESBRUN, Marie-Pierre FICHOT, Guillaume GAUMONT, Françoise GERLAND, Georges MONTEIL, Joëlle PLANTA, Jérémy ROISEUX, Martine SAUVAGET, Daniel VERNET, Monique USCLARD, Georges WILLEMS.

1.2. OFFICIELS DE L'EPREUVE

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean DETROYAT	3 042
Membres du Collège	Gérard CHARTOGNE	10 212
	Didier ROSSIGNOL	11 521
Directeur de Course	Marcel DESBRUN	3 266
Directeur de Course adjoint	Bernard MEE	24 692
Responsable de la Sécurité et des Moyens	Georges MONTEIL	1 828
Médecin Chef	Docteur TROULLIER	
Commissaire technique	BOISSIN Michel	2 405
Chargé des relations avec les concurrents	Françoise GERLAND	10 193
Chargé des relations avec la Presse	Anne SIRLIN	
Responsable voiture tricolore	Jean-Pierre LABAUNE	7 168
Responsable voiture balais	Jean-Paul CAILLE	20 295
Responsable des Commissaires	Daniel VERNET	147 321
Responsable des Moyens Généraux	CLAVEL Maurice	131 930
Service Résultats	Cécile TONNELLE	
Responsable du Chronométrage	Max PLANTA	1 817
Speaker	Patrick VEZOLLES	

1.3. VERIFICATIONS

Tous les équipages devront obligatoirement se présenter avec leur voiture aux vérifications (des documents et des voitures) prévues conformément au programme du Rallye.

Chaque équipage devra se rendre disponible avec sa voiture à l'heure fixée sur la convocation qui sera mise en ligne sur le site de l'ASA DROME (www.asadrome.com)

Les concurrents auront la possibilité de passer à ces vérifications **en avance** sur leur heure idéale de convocation.

VERIFICATIONS DES DOCUMENTS

Les équipages devront présenter avant le départ :

Concernant les véhicules :

Carte grise,

Concernant les concurrents :

Permis de conduire obligatoire pour le conducteur,

Licences de l'équipage en cours de validité ou titres de participation régularité téléchargeable sur le site de l'ASA DROME et joint dûment remplis à la demande d'engagement.

Certificat médical de capacité à conduire un véhicule pour le ou les conducteurs, qui se feront délivrer un titre participation

Le départ sera refusé à tout équipage en cas de non-présentation ou de non-conformité de ces documents. Dans ce cas, les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

VERIFICATIONS DES VOITURES

1.3.3 Il est conseillé de présenter aux Commissaires Techniques

- un « Laissez-Passer de Véhicule pour Parcours de Régularité Historique FIA » délivré par la FFSA.
- ou un Passeport Technique pour Véhicule Historique FIA.

1.3.13 L'utilisation d'appareils de mesure sera limité à un seul appareil fixé sur la voiture et n'indiquant que les distances. Les appareils du type « cadenceur » sont interdits.

Article 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

3.1. DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne souhaitant participer au Rallye de Régularité Historique « VERCORS CLASSIC » doit envoyer le formulaire d'engagement dûment rempli au Secrétariat du Rallye. Celui-ci est disponible sur simple demande téléphonique ou sur le site www.asadrome.com

L'organisateur doit avoir reçu le formulaire le **lundi 30 mars** au plus tard.

Les détails concernant le/s équipier/s peuvent être communiqués jusqu'aux vérifications des documents.

Un membre de l'équipage ou la voiture pourront être remplacés jusqu'au moment des vérifications des documents, avec l'accord de l'organisateur.

Pour être valable, la demande d'engagement devra obligatoirement être accompagnée :

a/ de la photocopie de la carte grise du véhicule

- b/ de la photocopie du permis de conduire du pilote et co-pilote
- c/ de la photocopie des licences du pilote et du copilote ou des copilotes
- d/ de l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire du véhicule
- e/ du montant total des droits d'engagement ainsi que des réservations complémentaires pour le repas du samedi soir et le repas de clôture du rallye.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'ASA DROME, **ils seront encaissés le lundi 30 mars. Les confirmations**

d'engagements seront mises en ligne sur le site Internet de l'ASA Drôme, à partir du 30 mars

Dans le cas d'un refus d'engagement, le comité d'organisation le signifiera à l'intéressé au plus tard le jeudi précédent l'épreuve.

3.1.10. Le nombre maximum des engagés est fixé à **100 voitures**

3.1.11. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative à : **290 € pour un équipage composé de 2 personnes,**
280 € pour un équipage avec 1 licencié ASA DROME
270 € pour un équipage composé de 2 licenciés ASA DROME

Pour tout engagement souscrit avant le 10 mars, réduction de 20 € par équipage.

et comprennent :

- les plaques de rallye et les numéros de course,
- le carnet d'itinéraire et les documents de course,
- la plaque commémorative de l'épreuve,
- une invitation pour deux personnes, **au repas du samedi soir et au Déjeuner de clôture du Rallye.**

Supplément pour un deuxième co-équipier à bord du véhicule : **60€**

L'ensemble de l'équipage devra être licencié.

Les équipages ont la possibilité de se faire accompagner en réservant des invitations supplémentaires pour les repas aux tarifs qui leur est indiqué en annexe de la feuille d'engagement. Les invitations nominatives réservées lors de l'engagement et remises lors des vérifications des documents, seront exigées à chaque repas. Il ne sera pas possible de réserver des repas supplémentaires sur place.

(Hébergement : voir documents annexés)

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aura été refusé;
- en cas d'annulation du Rallye..

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 20% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- de 40% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.12. Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence conducteur valable pour l'année en cours peuvent obtenir auprès de l'organisateur, lors des vérifications des documents, un Titre de Participation Régularité, valable pour ce seul rallye, au prix de **50€**, cotisation Asa comprise.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Seules sont autorisées les voitures correspondant à l'annexe K du Code Sportif de la FIA et conforme à la législation routière française.

Les voitures sont réparties en fonction de leur année de fabrication dans les périodes suivantes :

Période A : avant 1905 Période B : de 1905 à 1918 Période C : de 1919 à 1930 Période D : de 1931 à 1946
Période E : de 1947 à 1961 Période F : de 1962 à 1965 Période G1 : de 1966 à 1969 Période G2 : de 1970 à 1971
Période H1 : de 1972 à 1975 Période H2 : 1976 Période I : de 1977 à 1981 Période J : de 1982 à 1990

Les voitures admises seront les voitures conformes à la législation routière dans leur pays d'enregistrement, construites au moins 15 ans avant le 1^{er} janvier de l'année en cours.

L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture qui ne satisferait pas à « l'esprit » et à l'aspect de la période donnée.

Article 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire sera communiquée par additif au présent règlement particulier.

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 6^{ème} Rallye de Régularité Historique « VERCORS CLASSIC » représente un parcours de **412.80 kms.**
Il est divisé en **2 étapes** , **3 sections** et comporte **9 Tests de Régularité** sur route ouverte, d'une longueur totale de **171.30 kms.**

Afin d'éviter les reconnaissances, l'itinéraire horaire restera secret.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles, les Test de régularité, sont repris dans le carnet d'itinéraire et le carnet de contrôle remis au départ.

Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. DEPART

L'intervalle de départ entre les voitures sera de 1 minute.

7.6. RAPPEL DES PENALITES

CONTROLE HORAIRE :

- Retard par minute ou fraction de minute : 10 secondes
- Avance par minute ou fraction de minute : 1 minute
- Absence d'un visa de contrôle horaire ou de contrôle de passage : 10 minutes
- Arrivée au contrôle horaire après le délai maximum autorisé : 10 minutes

TEST DE REGULARITE :

- Par seconde ou fraction de seconde au-dessous ou au-dessus du temps idéal : 1 seconde
- Pour chaque test de régularité bon réalisé ou sauté, l'équipage concerné recevra une pénalité définie par le Collège des Commissaires sportifs. Celle-ci devra être supérieure à la pénalité la plus élevée attribuée à un concurrent ayant pris le départ du test considéré.
- Dépassement de plus de 20% de la vitesse moyenne choisie : Décision du Collège des Commissaires sportifs

CIRCULATION :

- 1^{ère} infraction : 1 minute
- 2^{ème} infraction : 5 minutes
- 3^{ème} infraction : exclusion sur décision du Collège des Commissaires Sportifs

Article 9. CLASSEMENT

Le classement se fait par l'addition des pénalisations en secondes recueillies sur le parcours aux différents contrôles horaires ou tests de régularité auxquelles s'ajoutent toutes les autres pénalisations réglementaires.

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points est proclamé vainqueur du classement général, le suivant étant deuxième, et ainsi de suite.

Un classement est aussi établi par période.

En cas d'ex-æquo est proclamé vainqueur, celui qui a obtenu la plus petite pénalisation lors du premier test de régularité. Si cela ne suffisait pas à départager les équipages ex-æquo, Les pénalisations du deuxième, troisième, quatrième test de régularité seraient alors prises en considération.

Article 10. COUPES

La remise des Prix aura lieu le dimanche 5 avril au cours du repas de clôture prévu à partir de 13H, à Bourg lès Valence

Aucun prix en espèces ne sera distribué.

Les équipages recevront tous une plaquette commémorative de l'épreuve.

Les Coupes ne seront pas cumulables et seront uniquement remises aux concurrents présents à la remise des prix.

Classement général : Les trois premiers équipages recevront une coupe millésimée.

Classement par période : Le premier équipage de chaque groupe recevra une coupe millésimée

Classement féminin : Le premier équipage exclusivement féminin recevra une coupe millésimée